DOSSIER DE PRESSE



10 ANS DE PRINTEMPS BIO

LA BIO FAIT SON CHEMIN, L'HORIZON S'ELARGIT : UN MARCHE DE 2,6 MILLIARDS D'EUROS EN HAUSSE DE 25% EN 2008

Printemps BIO, l'événement national d'information et de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique fête son 10^e anniversaire du 1^{er} au 15 juin 2009.

Aujourd'hui, les produits bio sont présents partout, dans tous les circuits de distribution et de consommation. Le chiffre d'affaires du marché des aliments bio a progressé d'1 milliard d'euros en 3 ans pour atteindre un chiffre d'affaires de 2,6 milliards en 2008, 25% de plus par rapport à l'année précédente.

Face à cette demande en forte hausse, les agriculteurs et les entreprises se mobilisent : de 1999 à 2008, les surfaces cultivées en bio ont plus que doublé, passant d'environ 210 000 hectares à 580 000 ha. En 2008, les surfaces en conversion ont progressé de +36,4%.

Les produits bio sont également de plus en plus présents dans les restaurants collectifs. Début 2009, 36% d'entre eux déclaraient servir des repas bio à leurs convives, au moins de temps en temps et, d'ici 2012, ce taux devrait passer à 71%.



+25% de hausse de consommation bio en 2008

D'après les résultats de la nouvelle enquête menée pour l'Agence BIO : le chiffre d'affaires du marché alimentaire bio atteint 2,6 milliards d'euros en 2008 (1,6 milliard en 2005). Ce marché est structurellement en augmentation avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de +10% de 1999 à 2005, tous secteurs de produits confondus. Depuis 2006, la croissance est accélérée. En 2008, par rapport à l'année précédente, les ventes au consommateur final ont progressé de +25%. Les Français consomment bio chez eux mais également hors domicile. (Source : Agence BIO 2009)







La production bio : + 36,4% de surfaces en conversion

Pour répondre à la demande croissante, les professionnels de l'agriculture s'engagent dans la Bio. Les nouveaux chiffres clés de la production bio en France sont éloquents : l'agriculture biologique connaît un « nouveau décollage ». On a enregistré une progression des surfaces en conversion à l'agriculture bio de +36,4% en 2008 par rapport à 2007. Plus de 580 000 hectares étaient consacrés à l'agriculture biologique fin 2008, dont plus de 80 000 hectares en conversion. Le nombre de producteurs bio a beaucoup augmenté. Ils étaient 13 300 fin 2008 soit +11% vs 2007. (Source : Agence BIO 2009)

Plus de 7 restaurants collectifs sur 10 serviront des produits bio d'ici 3 ans

D'après la première enquête de l'Agence BIO sur la Bio en restauration collective : plus d'1/3 des restaurants collectifs servent de la bio à leurs convives, au moins de temps en temps. Les perspectives de développement sont importantes : 35% de responsables de restaurants collectifs supplémentaires ont déclarés avoir l'intention de proposer des produits bio d'ici 2012.

Dans 3 ans, 7 restaurants collectifs sur 10 devraient donc proposer de la Bio. Une forte progression s'inscrivant dans le Grenelle de l'Environnement qui a fixé comme objectif d'acheter au minimum 20% des produits en bio d'ici 2012. (Source : Agence BIO 2009)

Printemps BIO: 10 ans à la rencontre des Français

Chaque année depuis 2000, Printemps Bio amène les professionnels de l'agriculture biologique à aller à la rencontre du public pour expliquer les fondamentaux de ce mode de production spécifique. Des fermes jusqu'aux supermarchés, les consommateurs sont initiés aux particularités des produits bio, obtenus sans utilisation de produits chimiques de synthèse, ni d'OGM. Une démarche dynamique qui a permis de sensibiliser les Français qui, d'après le dernier Baromètre de l'Agence BIO, sont 44% à avoir consommé au moins un produit bio au moins une fois par mois en 2008 (vs 42% en 2007).



ADOCOM RP - Service de presse de l'Agence BIO Tél : 01 48 05 19 00 - Fax : 01 43 55 35 08- Courriel : adocom@adocom.fr

SOMMAIRE

2008 : NOUV	EAU DECOL	LAGE POUR	LA PRODU	JCTION BIO
EN FRANCE	1			

+11% de producteurs bio et +36,4% de surfaces en conversion

p.4

2008 : PROGRESSION RECORD DU MARCHE DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE EN FRANCE : 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires

p.13

PRINTEMPS BIO FETE SON DIXIEME ANNIVERSAIRE!

p.19

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'AGENCE BIO

DU MARDI 9 JUIN 2009 : « La Bio : un autre rapport qualité prix »

p.22

LES PROCHAINS GRANDS RENDEZ-VOUS

p.24

DES POSSIBILITES DE SYNERGIES AVEC LES ACTIONS MISES EN PLACE AU PLAN EUROPEEN

p.26

EN SAVOIR PLUS SUR LA BIO

p.29

2008: NOUVEAU DECOLLAGE POUR LA PRODUCTION BIO EN FRANCE

+11% de producteurs bio et +36,4% de surfaces en conversion

+11% d'exploitations bio

Fin 2008, 13 298 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique, soit 11% de plus qu'en 2007. En 2008, 1 830 nouveaux producteurs se sont engagés en agriculture biologique, 510 producteurs ont arrêtés leur activité notamment en raison de départs à la retraite). Les exploitations biologiques représentaient 2,4% des exploitations agricoles françaises.

En 2008, près des 2/3 des exploitations étaient localisés dans 7 régions comptant chacune plus de 1 000 exploitations certifiées : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Bretagne. Cette année la Bretagne est donc la 7ème région dépassant les 1 000 producteurs.

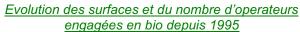
+5% de surfaces bio

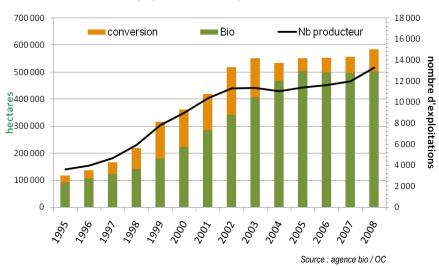
La superficie totale en mode de production biologique était de 583 799 ha, soit une progression de près de 5% par rapport à 2007. Les surfaces « bio » représentaient en 2008 2,12% de la surface agricole utilisée (SAU) nationale.

Nouveau décollage de la Bio en France : forte hausse

des conversions

La progression des surfaces et du nombre d'exploitations confirme un « nouveau décollage » de l'agriculture biologique France en s'appuyant sur la forte reprise des engagements de producteurs (+11%)en agriculture biologique, traduisant par la progression des surfaces certifiées bio (+1%) et, surtout, par une augmentation forte du nombre d'hectares en conversion: +36,4%.





Les animaux bio en augmentation

Côté élevage, on note en 2008 une hausse du nombre d'animaux bio, en particulier des poulets de chair (+17,1%), des poules pondeuses (+5,2%) et des brebis lait (12,6%) mais également des bovins laitiers (+3,7%) et allaitants (+2,1%).

+12% de préparateurs bio

En 2008, on compte 7 398 entreprises de transformation et de distribution certifiées, dont 5 626 préparateurs de produits biologiques certifiés (+12% par rapport à 2007).

Les chiffres clés de l'agriculture biologique en France Les productions végétales

Sur les 583 799 ha certifiés en 2008, 2/3 étaient des surfaces toujours en herbe ou des surfaces cultivées avec des plantes fourragères. Les grandes cultures couvraient 20% des surfaces en mode de production biologique et les cultures pérennes (vigne et arbres fruitiers) entre 6 et 7%.

L'année 2008 a été marquée par une forte augmentation des surfaces en vignes, qui confirme les tendances observées en 2007. Les PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales), les légumes frais et les fruits ont aussi des dynamiques de forte progression.

On note également la progression significative des céréales (+11,8%), qui intervient après un certain calme voire des baisses depuis 2005. Cette dynamique est en cours d'amplification grâce notamment aux relèvement des plafonds ou aux déplafonnements des aides à la conversion dans certaines régions en 2009.

	Nb d'expl. pratiquant cette culture	Evolution nb exploitations 2008/2007	Surfaces certifiées « bio »	Surfaces en Conversion	Total surfaces certifiées 2008	Evolution des surfaces 2008/2007	Surface totale métropolitaine (2008)	% bio / total national
Céréales	5 383	6,1%	83 882	11 840	95 722	11,8%	9 678 057	1,0%
Oléagineux	1 308	4,5%	14 586	1 566	16 152	5,8%	2 085 883	0,8%
Protéagineux	1 046	-20,4%	7 062	1 016	8 078	-15,4%	162 632	5,0%
Total grandes cultures	5523	2,1%	105 530	14 422	119 952	8,6%	11 926 572	1,0%
Surfaces toujours en herbe (STH)	6 608	4,8%	196 442	23 567	220 010	1,4%	8 120 455	2,7%
Autres fourrages	5 703	5,9%	116 131	18 220	134 351	5,8%	4 651 151	2,9%
Total fourrages	8 242	6,3%	312 573	41 788	354 360	3,1%	12 771 606	2,8%
Légumes frais	3 113	14,1%	7 585	901	8 486	14,2%	386 547	2,2%
Légumes secs	321	1,3%	1 406	27	1 433	-21,0%	12 285	11,7%
Total Légumes	3 324	12,7%	8 991	928	9 919	7,3%	398 832	2,5%
Fruits	3 025	12,8%	8 395	2 559	10 954	13,5%	187 980	5,8%
Vigne	2 301	20,7%	15 663	12 527	28 190	25,2%	857 123	3,3%
PPAM	866	15,3% ⁽¹⁾	2 973	934	3 907	24,8%	29 576	13,0%
Autres			48 110	8 407	56 517	-3,1%	1 281 301	4,3%
TOTAL	13 298	11,0%	502 234	81 565	583 799	4,8%	27 452 990	2,12%
Evolution 200	08/2007		1,0%	36,4%	4,8%			

Source : agence bio / OC

(1) Le nombre de producteurs de PPAM en 2007 était de 751. Il s'agit de producteurs ayant cultivés en 2007 des PPAM sur leurs exploitations (pas de prise en compte des cueilleurs). L'évolution 2008/2007 a donc été calculée à partir de ce nombre de producteurs pour 2007.

Le vignoble bio accélère son rythme de conversions

Avec plus de 28 000 ha en mode de production biologique, soit +25,2% par rapport à 2007, la vigne bio accentue sa forte progression enregistrée en 2007/2006 (+20%). Dans un contexte de réduction de l'ensemble des surfaces viticoles nationales. La part du bio tend, par ce double effet, à accroitre sa part dans le paysage viticole français de façon importante. En effet, la vigne bio représentait en 2008, 3,3% des surfaces viticoles françaises. Le nombre de viticulteurs engagés a augmenté dans des proportions similaires avec plus 21% en 2008, par rapport à 2007. On comptait en 2008, 2 301 viticulteurs.

En 2007 et 2008, l'accélération du rythme des conversions en bio des vignes (dont la période de conversion est de 3 années) se traduit par une part très importante en conversion (44% en 2008).

Parmi, les trois régions qui regroupaient les 2/3 des surfaces en vigne certifiées, le Languedoc-Roussillon a un dynamisme particulièrement fort avec une progression de près de 36% (soit 8 337 ha), viennent ensuite la Provence-Alpes-Côte d'Azur (6674 ha, +26,1%) et l'Aquitaine (3763 ha, +22,8%). L'Alsace, la Bourgogne et Rhône-Alpes, plus modestes quant à leur part de surfaces en vigne bio, sont également très dynamiques.

Légumes frais : poursuite du développement

Avec 8 486 ha, les surfaces en légumes frais cultivées selon le mode de production biologique continuent leur progression (+14,2%). Elles représentaient en 2008 près de 2,2% des surfaces légumières nationales. La Bretagne restait la première région légumière avec près d'un quart des surfaces certifiées (2100 ha en légumes frais en, 2008), soit une progression de 20,4%.

En revanche, les surfaces en légumes secs ont continué de baissé (-21% en 2008 par rapport à 2007) suite notamment aux importants emblavements de 2006. En effet, la part des légumes secs a été particulièrement importante dans les rotations en 2006 pour des raisons agronomiques auxquelles se sont ajoutées des raisons économiques liées au bas prix des céréales à l'époque.

Les surfaces en légumes secs représentaient en 2008 1 433 ha. Toutefois, la part des légumes secs biologiques restait élevée dans le paysage national. Ces surfaces « bio » représentaient 11,7% des surfaces hexagonales en légumes secs. Plus de 50% des surfaces étaient concentrées dans trois régions : Midi-Pyrénées, Bourgogne et Provence-Alpes-Côtes d'Azur, qui, pour cette dernière, a vu en 2008 ses surfaces en légumes secs progresser de 11%.

Un dynamisme accentué pour les surfaces fruitières

Les surfaces fruitières en mode de production biologique représentaient en 2008, 5,8% des surfaces fruitières hexagonales. Avec 10 954 ha, cette production était en progression de 13,5% par rapport à 2007, dans un contexte de baisse de la production nationale de fruits (-2,8%).

La première région de production de fruits biologiques était Rhône-Alpes (2 480 ha certifiés, en progression de 9%), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 608 ha,

+23,3%), Languedoc-Roussillon (1 414 ha, +19,2%) et enfin Aquitaine (1 282 ha, +12,5%).

Au niveau des espèces cultivées, près d'un tiers des surfaces fruitières concernaient des fruits à coque (principalement châtaigne et noix) et un quart la production de fruits à noyaux (abricots, prunes et olives). Les fruits à pépins représentaient au minimum 11% des surfaces en 2008 avec principalement des pommes. A noter que 13% des fruits sont dans une catégorie « autres fruits » qui incluent notamment les vergers mixtes où plusieurs espèces sont cultivées sur la même parcelle. Les surfaces par espèces se trouvent de ce fait sous-estimées, en effet des surfaces fruits à pépins ou à coque peuvent de fait figurer dans cette catégorie.

Parmi les plus fortes hausses, on peut remarquer l'importante progression des surfaces en oliviers qui ont fait un bond de 40% en 2008.

Grandes cultures : une dynamique céréalière très encourageante qui devrait se poursuivre sur 2009

Les surfaces en céréales en mode de production biologique ont augmenté de 11,8% en 2008, dans un contexte où les surfaces céréalières nationales ont progressé de 6%. On note parmi les espèces cultivées, la forte progression du maïs grain (+33,3%) qui contribue à ce dynamisme. Le blé tendre, le triticale et l'orge progressent respectivement de 7,2%, 6,6% et 4,2%. Les mélanges céréales/pois s'imposent dans les rotations si l'on en croit la progression de +13% enregistrée en 2008.

Les principales régions productrices de céréales étaient les Pays de la Loire avec plus de 11 000 ha (+9,7%) et Midi-Pyrénées (10 750 ha, +4%).

Un tiers des céréales mises en culture en 2008 était du blé tendre, venaient ensuite le maïs grain et les mélanges céréaliers (12% chacun) et enfin l'orge, le triticale (respectivement 11 et 9%)

Les surfaces en oléagineux certifiées ont progressé en 2008 de +5,8%. Cependant, cette progression est uniquement liée à l'emblavement de tournesol dont les surfaces font un bond de 24,2%, avec 10 055 ha en 2008, soit les 2/3 des surfaces d'oléagineux en mode de production biologique. A l'inverse le soja (-13,5%) et le colza (-17,8%) sont en net repli.

La culture de protéagineux poursuit sa baisse en 2008 avec -15,4%, dans un contexte national de recul des surfaces cultivées en protéagineux. Malgré cette baisse, la place des protéagineux bio a augmenté dans la part nationale, et représente aujourd'hui 5% des surfaces.

La féverole (avec près de 2/3 des surfaces) et le pois protéagineux (avec près d'un 1/3 des surfaces) ont été les deux espèces les plus mises en culture en 2008.

Un dynamisme qui se confirme en 2009 pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Malgré sa faible part relative (3 907 ha en 2008), la dynamique de croissance des surfaces en plantes à parfum aromatiques et médicinales se maintenait en 2008 avec une progression de +24,8%. La demande progresse du fait du développement des cosmétiques et de l'aromathérapie biologiques. Les principales plantes produites restaient la lavande et le lavandin, qui représentaient plus de la moitié des surfaces bio en 2008.

Hausse des surfaces fourragères en lien avec la progression des élevages herbivores

En 2008, les surfaces toujours en herbe (2/3 des surfaces bio française en 2008) ont progressé de (1,4%) après avoir reculé en 2007/2006, tandis que les prairies temporaires et cultures fourragères augmentaient de 5,8%. Au total, près de 354 360 hectares étaient en mode de production biologique (+3,1 par rapport à 2007), soit près de 3% des surfaces fourragères nationales.

Les productions animales en hausse

Après le maintien, voir le tassement des cheptels en 2007, l'année 2008 se présente avec une hausse du nombre d'animaux bio en particulier pour les bovins laitiers et allaitants.

	Nombre d'exploitations	Evolution du nb d'exploitations 2008/2007	Nombre d'animaux 2008	Evolution du nombre d'animaux 2008/2007	Nb total d'animaux (métropole 2007)	% bio / total animaux national
vaches allaitantes	1861	1,1%	62 356	2,1%	4 198 193	1,5%
vaches laitières	1484	-0,7%	61 386	3,7%	3 845 815	1,6%
total vaches	3 130	0,1%	1 23 742	2,9%	8 044 008	1,5%
brebis lait	136	20,4%	28 572	12,6%	1 315 073	2,2%
brebis viande	861	2,7%	99 952	-1,4%	4 434 197	2,3%
total brebis	988	4,8%	1 28 524	1,4%	5 749 270	2,2%
chèvres	400	9,6%	21 022	n/d ⁽¹⁾	836 822	2,5%
truies reproductrices	251	-0,4%	4 724	-3,3%	975 447	0,5%
poulets de chair	431	1,7%	5 333 119	17,1%	115 795 000	4,6%
poules pondeuses	719	2,6%	1 703 186	5,2%	41 658 000	4,1%
pisciculture	12	8,6%	n/d	n/d	n/d	n/d

Source : agence bio / OC

n/d : Non disponible

(1) En cours de vérification

Ruminants biologiques: les cheptels s'accroissent

Le nombre de bovins certifiés progresse de près de 3%. Cette progression est plus marquée pour les bovins laits (+3,7%) que les bovins viandes (2,1%). Les vaches allaitantes et les vaches laitières biologiques représentaient 1,5% du cheptel national.

Le nombre de brebis biologiques a progressé de 1,4% en 2008, avec par orientation :

- une augmentation du nombre de brebis lait (+12,6%), soit une progression similaire à celle enregistrée en 2007/2006, soit +15%,
- un ralentissement de la diminution du cheptel de brebis viande (-1,4%), après 2 années de net recul (-10,7% en 2006/2005 et -5,1% en 2007/2006).

Le nombre de chèvres en revanche chute de façon importante (-22%), et demeure l'exception dans cette tendance haussière généralisée chez les ruminants. Des expertises sont en cours pour valider le chiffre et identifier les éléments d'explication, sachant que le nombre d'élevages caprins bio augmente.

Repli des truies après la forte progression en 2007

Repli du nombre de truies, avec toutefois une stabilité du nombre d'élevages et un nombre d'animaux supérieur à toutes les années précédentes, excepté 2007.

Les volailles bio en progression

Le nombre de poulets de chair et de poules pondeuses certifiés a augmenté respectivement de 17,1% et 5,2% en 2008 par rapport à 2007. Les poules pondeuses comme les poulets biologiques représentaient 4% de la production nationale.

L'agriculture biologique dans les régions

En 2008, près des 2/3 des exploitations étaient localisées dans 7 régions, comptant chacune plus de 1 000 exploitations certifiées : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Bretagne.

L'Outre-mer, l'Alsace et le Languedoc-Roussillon : les plus fortes progressions du nombre de producteurs bio

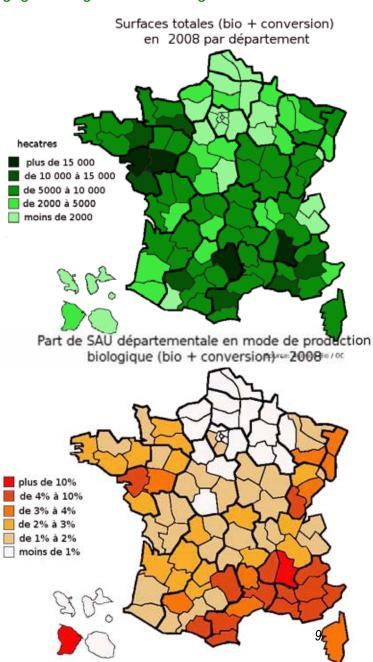
L'augmentation du nombre d'exploitations certifiées en 2008 par rapport à l'année 2007, a été spécialement marquée en Alsace (+30%), en Languedoc-Roussillon (+22%), ainsi que dans les DOM (+41%). Il est à noter que l'ensemble des régions ont vu leur nombre de producteurs engagés en agriculture bio augmenter entre 2008 et 2007.

Midi-Pyrénées : en tête des régions pour leurs surfaces bio

Plus de la moitié des surfaces bio se trouvait dans cinq régions : Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que Languedoc-Roussillon.

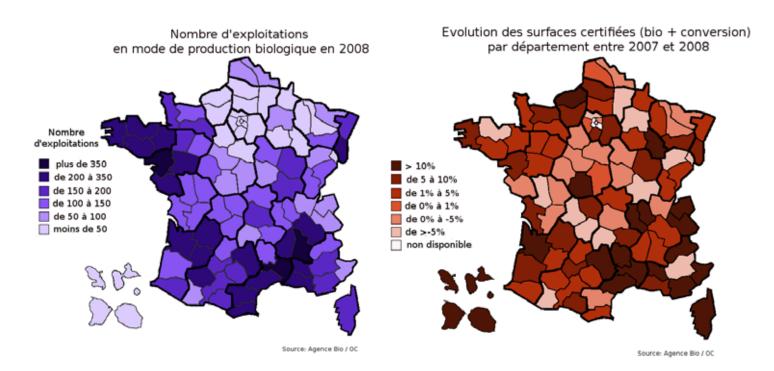
Avec 67 882 ha certifiés, la région Midi-Pyrénées est la première région française en termes de surfaces en mode de production biologique. Elle détrône de ce fait la région Pays de Loire (65 884 ha). Les surfaces certifiées étaient les plus importantes en 2008 dans les départements de la Drôme (plus de 24 000 hectares), de Loire-Atlantique (près de 24 000 ha), de l'Aveyron (près de 22 000 ha) et du Maine-et-Loire (plus de 15 000 ha).

C'est dans la Drôme et en Guyane que la place de l'agriculture biologique dans le territoire agricole était la plus forte, avec un peu plus de 10% (respectivement



10,7% et 10,5%) de la SAU certifiée, puis en Alpes-de-Haute-Provence et dans les Bouches-du-Rhône (8,5% chacun).

En 2008, les Départements d'Outre-mer avaient une dynamique de croissance des surfaces bio très forte. En France métropolitaine la dynamique de développement des surfaces a été particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes, la Seine-Maritime, la Loire, en Corse, dans le Gard et le Var, avec des taux de progression supérieurs à 25%.



Le palmarès des départements en 2008 dans le domaine de l'agriculture biologique

Nombre d'exploi	tations certifiées	Surfaces certifiées		% de SAU certifiée	
Département	nombre d'exploitations	Département	en ha	Département	% de SAU en 2007
1.Drôme	615	Drôme	24 078	Drôme	10,7%
Gard	367	Loire-Atlantique	23 768	Guyane	10,5%
Loire-Atlantique	351	Aveyron	21 782	Hautes-Alpes	8,5%
Maine-et-Loire	348	Maine-et-Loire	15 692	Bouches-du-Rhône	8,5%
Vaucluse	323	Gers	14 724	Alpes de Hautes-Provence	8,1%
Ardèche	319	Aude	13 964	Pyrénées-Orientales	7,6%
Hérault	313	Bouches-du-Rhône	13 437	Var	7,1%
Lot-et-Garonne	300	Alpes de Hautes-Provence	12 105	Vaucluse	6,6%
Finistère	299	Orne	11 492	Loire-Atlantique	5,8%
Bouches-du-Rhône	281	Vendée	11 287	Aude	5,7%

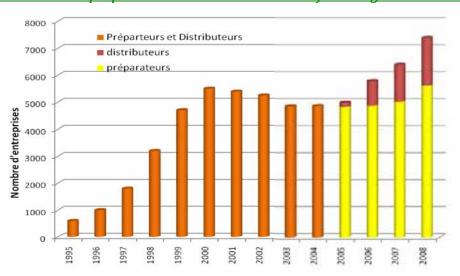
Source : agence bio / OC

Les préparateurs bio en France

7 398 entreprises de transformation et de distribution certifiées en 2008

Depuis 1995, l'observatoire national de l'agriculture biologique recense les entreprises de préparation et de distribution certifiées en agriculture biologique. La forte augmentation constatée depuis 2006 résulte essentiellement de l'évolution de la réglementation : depuis le 1er juillet 2005, l'obligation de certification a été étendue aux distributeurs de produits biologiques.

Evolution du nombre de préparateurs et distributeurs certifiés en agriculture biologique :



Source : agence bio / OC

Plus de 5 600 préparateurs de produits biologiques certifiés en 2008 Répartition par département des préparateurs

Le nombre d'entreprises réalisant des opérations de transformation de produits agricoles biologiques, de conservation et/ou de conditionnement, rassemblées dans la catégorie des « préparateurs¹ », s'élevait à 5 626 dont près de 9% étaient spécialisés bio en 2008 (+12% par rapport à 2007).

Nombre de préparateurs

plus de 125
de 100 à 125
de 75 à 100
de 50 à 75
de 25 à 50
moins de 25
moins de 25

ction n'est pas comptablisse parmi les préparateurs à la ction n'est pas comptablisse parmi les préparateurs à

Source: Agence Bio / OC

¹ Les préparateurs regroupent les abattoirs, bouchers, boulangers, conditionneur terminaux de cuisson et les entreprises de transformation. Un producteur qui transformoins qu'il achète plus de 50% des produits qu'il transforme.

Profil des entreprises de préparation en 2008

Les entreprises de transformation, de conservation et de conditionnement de produits biologiques sont diversifiées, mais le secteur végétal prédomine largement :

- 87% des préparateurs ont une activité principale dans le domaine des productions végétales
- 12% dans les productions animales
- 1% était multi produit ou des restaurateurs ou traiteurs

Par activité bio principale en 2008, nous avions :

- 60% fabriquaient des produits de boulangerie pâtisseries
- 4,5% étaient impliquées dans le secteur des fruits et légumes
- 3,2% dans la production de vin
- 3.1% dans la fabrication d'huiles essentielles
- 7% dans le secteur des viandes
- 3,2% dans le secteur des produits laitiers



2008: PROGRESSION RECORD DU MARCHE DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE EN FRANCE:

2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires

La nouvelle enquête menée pour l'Agence BIO par AND-I sur le marché de la consommation bio en France montre une très forte croissance des ventes ces dernières années¹. En 2008, le chiffre d'affaires du marché des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est ainsi évalué à 2,6 milliards d'euros, en hausse de 25% vs 2007. Ce marché est structurellement en augmentation, avec une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 10% de 1999 à 2005 tous secteurs de produits confondus.

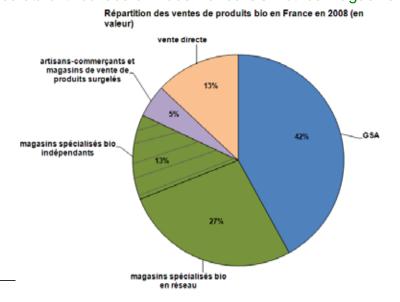
Désormais, la part de marché des produits bio atteint 1,7% du marché alimentaire, contre 1,1% en 2005.

Des circuits de distribution variés

Les produits bio sont commercialisés dans quatre circuits de distribution :

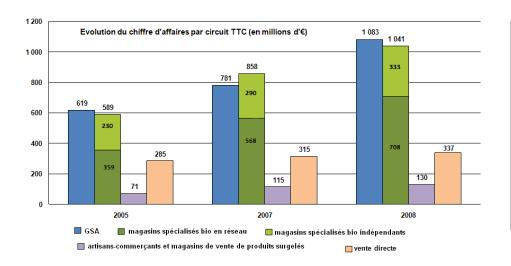
- magasins spécialisés bio :
 - en réseau,
 - indépendants,
- GSA (Grandes surfaces alimentaires : supermarchés, hypermarchés et hard discount),
- vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés ou via les paniers),
- artisans-commerçants et magasins de vente de produits surgelés.

82% des ventes étaient réalisés en 2008 via les GSA et les magasins spécialisés bio.



¹ D'après les dernières estimations de l'enquête AND-I / Agence BIO réalisée auprès d'une centaine d'acteurs de distribution bio : grossistes et centrales d'achat et plus de 1 500 transformateurs.

Des ventes en croissances dans tous les circuits de distribution



En 3 ans:

- + 75% en GSA
- + 76,7% en magasins spécialisés bio (en réseaux et indépendants)

Quasi doublement dans les magasins spécialisés en réseaux

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence Bio - 2009

Au total, avec plus de 2 000 points de vente en 2008, le circuit spécialisé bio (en réseau et indépendant) a une surface de ventes de 280 000 m², en croissance de 36% en 2008 par rapport à 2006.

Dans les super et hyper marchés "généralistes", la croissance du chiffre d'affaires la plus forte a été observée en 2008 par rapport à 2007, avec un taux de 39% et une accélération au cours du second semestre.

Les ventes effectuées par les producteurs directement aux consommateurs ont également progressé, mais dans de moindres proportions, avec +18% en 3 ans.

Les ventes de produits bio a également progressé chez les artisans-commerçants traditionnels, ainsi que dans les circuits des magasins de ventes de produits surgelés en 2007-2008.

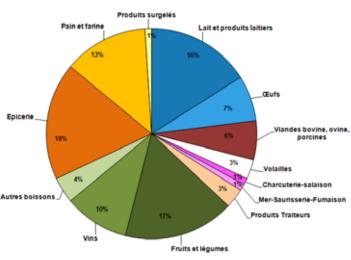
Chiffre d'affaires alimentaire bio par circuit en 2005, 2007 et 2008.

	Chiffre	s d'affaires	TTC	Croissance		Parts de Marché	
En million d'€	2005	2007	2008	2007/2005	2008/2007	2005	2008
Grande Surfaces Alimentaires (GSA)	619	781	1 083	26%	39%	40%	42%
Distribution Spécialisée Bio en réseau	359	568	708	58%	25%	23%	27%
Distribution Spécialisée Bio indépendante	230	290	333	26%	15%	15%	13%
Alimentaire Spécialisé	71	115	130	62%	13%	5%	5%
Vente Directe (exploitants agricoles)	285	315	337	11%	7%	18%	13%
TOTAL	1 564	2 069	2 591	32%	25%	100%	100%
Consommation Alimentaire des ménages (INSEE)	144 100	154 600	nd				
Part de l'AB ¹	1,10%	1,30%	1,70%				

¹ Les données 2008 INSEE n'étant pas disponibles avant mai 2009, l'estimation bio 2008 a été rapportée à la valeur 2007 de la consommation alimentaire des ménages.

Une large gamme de produits alimentaires bio

- 23% des ventes de produits bio se font dans le rayon crèmerie (lait, produits laitiers et œufs),
- 17% se font dans le rayon des fruits et légumes frais (dont près des 2/3 de légumes y compris les pommes de terre),
- 18% dans les produits d'épicerie, sucrée et salée,
- 13% dans le pain et la farine,
- 10% dans le vin issu de raisins bio et 4% dans les autres boissons (jus de fruits, boissons à base de soja,...),



Répartition des ventes de produits bio par grande catégorie, tous circuits

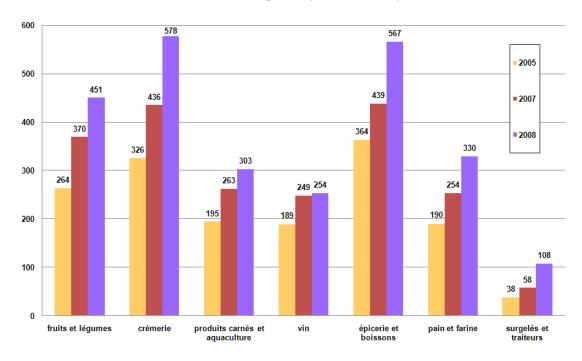
confondus en 2008 (en valeur)

Source: Evaluation de la consommation alimentaire biologique AND-International / Agence BIO - 2009

• 10% des ventes de produits bio se font au rayon des viandes rouges et blanches, ainsi que charcuterie-salaison, 3% pour les produits traiteurs, 1% pour les produits de la mer et des rivières, 1% pour les produits surgelés.

Une croissance des ventes de produits alimentaires bio dans tous les secteurs

En 3 ans, les ventes de lait bio ont doublé et celles des œufs bio quasiment. D'un niveau encore modeste, les produits traiteurs et de l'aquaculture bio ont eu les plus forts taux de croissance devant les surgelés (doublement).



Source: Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence BIO - 2009

Evolution de la valeur des ventes au détail par famille de produits bio de 2005 à 2008

Stade de détail (millions d'€)	2005	2007	2008	% du total	Croiss. 08
Viande bovine	84	109	112	4%	3%
Viande porcine	22	27	32	1%	20%
Viande agneau	13	26	29	1%	10%
Volaille	60	70	79	3%	13%
Œufs	95	136	170	7%	25%
Lait	99	138	198	8%	44%
Produits laitiers	132	162	210	8%	30%
Charcuterie salaison	12	26	34	1%	29%
Traiteur	28	42	88	3%	110%
Mer-Saurisserie-Fumaison	4	5	17	1%	220%
Epicerie Sucrée	166	190	244	9%	28%
Epicerie Salée	134	167	223	9%	34%
Vin	189	249	254	10%	2%
Boissons Végétales	29	39	43	2%	10%
Jus de fruits	33	40	54	2%	35%
Autres boissons	2	3	3	0%	16%
Surgelés	10	16	20	1%	25%
Pain / Farine	190	254	330	13%	30%
Fruits et Légumes	264	370	451	17%	22%
TOTAL	1 564	2 069	2 591	100%	25%



Des orientations avec des différences selon les circuits de distribution

La gamme des produits alimentaires bio vendus en magasins spécialisés bio est très large avec des milliers de références. Les produits secs d'épicerie y occupent la première place (29% des ventes), devant les fruits et légumes (21%), le rayon crèmerie (14%) et le pain (12%). Les produits carnés y sont encore sous-représentés 6%).

En super et hypermarchés (GSA), le rayon crèmerie l'emporte (34%), loin devant l'épicerie (15%), les fruits et légumes et le pain (11% chacun). Variés, les produits carnés (y compris charcuterie-salaison) y représentent 14% des ventes.

La vente directe des producteurs aux consommateurs est surtout développée en fruits et légumes (un tiers de la vente directe) devant le vin issu de raisin bio (25%), les fromages et les autres produits laitiers (13%), les viandes toutes catégories confondues (12%) et le pain (12%).

Les ventes assurées par les boulangers et les bouchers sont à un niveau identique (en valeur) à celles effectuées en direct par les producteurs.

2008 Stade de détail M€	Total	GSA	Bio	Spécialisés	VD
Viande bovine	112	68	7	18	19
Viande porcine	32	19	8	4	1
Viande agneau	29	13	2	8	6
Volaille	79	36	25	2	16
Œufs	170	97	62	2	9
Lait	198	156	33	-	9
Produits laitiers	210	118	55	1	36
Charcuterie salaison	34	17	16	1	-
Traiteur	88	39	48	1	-
Mer-Saurisserie-Fumaison	17	10	5	1	0
Epicerie Sucrée	244	85	159	-	-
Epicerie Salée	223	80	143	-	-
Vin	254	50	86	33	85
Boissons Végétales	43	18	25	-	-
Jus de fruits	54	30	20	-	5
Autres boissons	3	1	1	-	1
Surgelés	20	3	2	15	-
Pain / Farine	330	120	130	40	40
Fruits et Légumes	451	123	214	4	110
TOTAL	2 591	1 083	1 041	130	337

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence BIO - 2009

LA BIO FAIT SON CHEMIN, L'HORIZON S'ELARGIT : UN MARCHE DE 2,6 MILLIARDS D'EUROS EN HAUSSE DE 25% EN 2008

Suivant les secteurs, les approvisionnements à l'extérieur de la France sont plus ou moins développés.

Ils sont inexistants, ou quasiment, dans les secteurs des viandes bovine et ovine, de l'aviculture (volailles et œufs), du vin issu de raisins bio et peu développés dans le secteur de la viande porcine, mais un peu plus pour la charcuterie-salaison.

Dans le secteur du lait, seules des situations conjoncturelles amènent des introductions en France, estimées de 23 à 25% de la consommation en 2008 alors que ces flux étaient très faibles en 2005, 2006 et 2007 (complément de gammes fromagères ou échanges transfrontaliers).

Dans le secteur de la farine, les introductions estimées à environ 30% en 2008 sont également liées à la conjoncture. Elles étaient faibles en 2005 et 2006.

Concernant les fruits et légumes, les produits d'épicerie sèche, les jus de fruits et boissons végétales, le taux "d'importation" atteint ou dépasse 60%.

Pour résumer, en moyenne, tous secteurs confondus, l'étude réalisée pour 2008 amène à estimer à 30% la valeur des produits bio consommés en France qui sont importés (34% hors vente directe) :

- plus du tiers des importations sont des produits exotiques (agrumes, café, thé, cacao...).
- un deuxième tiers des importations est lié à des productions pour lesquelles la France n'a pas d'atout particulier (soja, aquaculture, légumes méditerranéens, divers produits d'épicerie).
- le dernier tiers est donc constitué par des importations relais, portant sur des produits pour lesquels la France a une forte vocation naturelle mais manque de volume (céréales, lait, viande, fruits et légumes tempérés).

Taux d'importation en fonction des familles de produits

Stade de détail. Mios €	2008	Croiss, 08	Taux d'import
Viande bovine	112	3%	0%
Viande porcine	32	20%	2%
Viande agneau	29	10%	0%
Volaille	79	13%	0%
Œufs	170	25%	0%
Lait	198	44%	23%
Produits laitiers	210	30%	25%
Charcuterie salaison	34	29%	20%
Traiteur	88	110%	34%
Mer-Saurisserie- Fumaison	17	220%	90%
Epicerie Sucrée	244	28%	60%
Epicerie Salée	223	34%	50%
Vin	254	2%	0%
Boissons Végétales	43	10%	75%
Jus de fruits	54	35%	75%
Autres boissons	3	16%	ns
Surgelés	20	25%	60%
Pain / Farine	330	30%	30%
Fruits et Légumes	451	22%	60%
TOTAL	2 591	25%	30%

Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND-International / Agence BIO - 2009

PRINTEMPS BIO: L'EVENEMENT FETE SES 10 ANS!

Dans un contexte de démocratisation des produits bio, l'événement annuel d'information et de valorisation qui leur est entièrement consacré, « Printemps BIO », fête ses 10 ans ! Créé en 2000, il a pris de l'ampleur au fil des années, au diapason avec la demande des consommateurs.

Initialement organisé pendant huit jours, puis dix, le Printemps BIO est devenu, avec la demande croissante des acteurs de la filière et des consommateurs, une « **quinzaine** » d'information. Depuis 2005, le Printemps BIO se déroule chaque année première quinzaine de juin : un rendez-vous à ne pas manquer!

Cet événement a été un véritable **facteur d'impulsion**, notamment pour ce qui concerne l'introduction des produits bio dans la restauration collective. Les repas bio servis pendant Printemps BIO sont passés d'environ 100 000 en 2001 à plus de 550 000 en 2007. Aujourd'hui, des centaines de milliers de repas bio sont servis tout au long de l'année, la priorité étant désormais la régularité et la structuration des filières.

Le Printemps BIO a été ponctué d'événements marquants, tels que la Ferme Bio à Bercy, un pique-nique géant au Trocadéro, des parcours d'animations, des événements de lancement en région et depuis 2008 : la participation de 5 interprofessions, avec une amplification des actions en points de vente.

Pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de cet événement fédérateur, les acteurs de l'agriculture biologique se mobilisent dans toute la France afin d'informer le public sur le mode de production biologique, résolument inscrit dans la réalité du développement durable.

Durant la première quinzaine de juin 2009, des centaines d'actions vont être menées : dégustations, portes ouvertes, expositions, foires, marchés, animations en magasins etc. Les actions tournées vers les professionnels sont également renforcées, afin de mieux faire connaître les techniques et pratiques de ce mode de production respectueux de l'environnement et d'encourager les conversions.

Le site web de Printemps BIO propose le programme complet des animations :

www.printempsbio.com

Retour sur quelques visuels de Printemps BIO depuis 2000 →

















5 interprofessions mobilisées pour Printemps BIO, avec le cofinancement de l'Union européenne

Depuis 2008, 5 interprofessions s'associent à l'Agence BIO pour mener des actions lors de Printemps BIO, en particulier des animations en GMS et en magasins spécialisés.

Les filières participantes :

- les filières élevage (CNIEL Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière et INTERBEV - Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes)
- les filières fruits et légumes (INTERFEL Interprofession des Fruits et Légumes Frais)
- les filières des produits de grandes cultures (INTERCEREALES interprofession de la filière céréalière et ONIDOL Organisation Nationale Interprofessionnelle des Graines et Fruits Oléagineux).

Des centaines de points de vente : grandes et moyennes surfaces alimentaires magasins spécialisés, petits commerçants et artisans, mettront en place des actions d'information et des animations afin de faire découvrir les spécificités et la diversité des viandes, des produits laitiers, des fruits et légumes, des produits céréaliers et oléagineux biologiques! A noter par exemple : plus de 500 animations en GMS autour des fruits et légumes bio et 80 autour des produits des grandes cultures bio, plus de 250 actions en boucheries artisanales et en rayons boucherie des magasins spécialisés : « J'aime la viande bio », près de 250 actions en boulangeries, ...

Outre les animations, de très nombreux points de vente seront **aux couleurs du Printemps BIO**, avec la mise en avant de leur large gamme de produits bio.













Pour en savoir plus sur le programme Printemps BIO et sur les actions mises en place tout au long de l'année par les interprofessions (actions de formation des distributeurs, PLV permanente, participation à des salons, actions Internet, insertions presse, réalisation de témoignages vidéos pour la filière élevage, newsletters...), rendez-vous sur :

- www.produitslaitiersetviandebio.com
- www.interfelbio.com
- www.passioncereales.com
- www.prolea.com
- www.agencebio.org et www.printempsbio.com

Des outils d'information attractifs

Comme chaque année, l'Agence BIO et les interprofessions partenaires mettent à disposition des acteurs de l'agriculture biologique (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...) des outils d'information afin de sensibiliser le grand public, enfants et adultes, à ce mode de production respectueux de l'environnement.

Ces outils (affiches, dépliants, autocollants, stop-rayons...), sont notamment distribués à l'occasion de Printemps BIO.







Des animations dans toutes les régions de France

Comme chaque année, des **centaines d'animations** seront mises en place par les relais régionaux et départementaux et l'ensemble des partenaires :

- Portes ouvertes dans des exploitations bio et dans des vignobles (piqueniques chez des vignerons, petits-déjeuners et goûters à la ferme, rallyes bio, marchés de producteurs à la ferme...);
- **Portes ouvertes dans des entreprises bio,** pour tout connaître sur le mode de transformation biologique ;
- **Expositions, conférences** sur l'agriculture biologique, le développement durable, l'alimentation, le jardinage biologique...;
- Marchés bio, foires, « Fêtes de la Bio », regroupant de nombreuses activités, pour les petits et les grands ;
- Animations sur les lieux de vente (magasins spécialisés, GMS, artisans...), avec des dégustations, des échanges avec les producteurs, des animations cuisine...;
- **De nombreux repas bio**! (dans la restauration collective et commerciale, et notamment dans les restaurants scolaires);
- Des animations dans les classes ;
- Des démonstrations techniques, tables rondes, portes ouvertes spécifiquement pour les professionnels

Pour connaître toutes les animations près de chez vous, rendez-vous sur : **www.printempsbio.com**

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'AGENCE BIO DU MARDI 9 JUIN 2009 :

« La Bio : un autre rapport qualité prix »

Dans le cadre du Printemps BIO, l'Agence BIO organise des rencontres nationales le 9 juin, sur le thème : « La Bio : un autre rapport qualité prix ».

Cet événement majeur constitue un véritable rendez-vous permettant à tous les professionnels, ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent et soutiennent le développement de l'agriculture biologique, de se rencontrer et d'échanger sur une question importante et d'actualité.

300 participants sont attendus (journalistes, élus, professionnels de la production, de la transformation et de la distribution, notamment de la grande distribution et de la restauration hors domicile, consommateurs) lors de cet événement, organisé à la Bellevilloise dans le 20^{ème} arrondissement.

Des temps forts tout au long de la journée

Les Rencontres se dérouleront durant la journée du 9 juin, de 9h15 à 17h30, autour de plusieurs temps forts :

des tables rondes pour:

- présenter l'état du marché dans tous les circuits de distribution et leurs perspectives d'évolution,
- échanger sur les stratégies de développement,
- faire connaître les résultats des dernières études sur les diverses composantes de la qualité des produits bio,
- conclure sur les qualités intrinsèques des produits bio en relation avec la diversité des prix.
- des « boutiques » bio : des professionnels présenteront leurs productions et leurs entreprises pour exprimer de manière vivante l'autre rapport qualité-prix et répondre à toutes les questions.

Informations pratiques:

Lieu:

La Bellevilloise 21 rue Boyer, Paris 20ème.

Métro ligne 3, station Gambetta, sortie Place Martin Nadaud.

Parking Saint-Fargeau à proximité.

Programme/Inscription aux Rencontres:

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site Internet de l'Agence BIO : www.agencebio.org à la rubrique « Actualités ».

Programme

9h15: Accueil

9h45 : Ouverture : « La Bio : un engagement, une démarche d'avenir »

par Pascal Gury, Président de l'Agence BIO

10h00 : « Politique de développement de la production et de la consommation

durables »

par Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie (à confirmer)

10h45: « La consommation des produits bio structurellement à la hausse»

par Elisabeth Mercier, Directrice de l'Agence BIO

11h15 : « Les bénéfices environnementaux et nutritionnels de l'agriculture

biologique »

« Les spécificités produits »

avec la participation de :

 Brigitte Pavaut, diététicienne au CROUS d'Aix Marseille, accompagnée d'un chef cuisinier

- Jean Yves Fouché : le pain bio (PDG de Biofournil, Pays de la Loire)
- Jean-Luc Villain : les produits laitiers et la viande bio (producteur, GAEC de la Petite Prée, Picardie)
- Carine Maret : les œufs et la volaille bio (Experte, Bretagne)
- Diego Garcia : les huiles bio (PDG de Brochenin, Rhône-Alpes)
- Bernard Le Jeune : les fruits et légumes bio (Chef d'exploitation, lycée agricole de Suscinio, Bretagne) sous réserve
- Monique Jonis : les vins issus de raisins bio (à l'Institut technique de l'agriculture biologique – ITAB)
- Daniel Nairaud : les produits bio, une garantie contrôlée (Institut national de l'origine et de la qualité Directeur adjoint à l'INAO)

13h00 : Buffet bio et échanges autour des « boutiques » bio

15h00 : « Des consommateurs en mouvement : de multiples attentes à

satisfaire »

avec la participation de :

- Un panel de consommateurs
- Bruno Lecoq, Président de Val Bio Centre, ou son représentant, accompagné d'un adhérent au réseau de vente de paniers bio
- Benoît Soury, La Vie Claire Président du Synadis
- Antoine Duvinage, Directeur Qualité Monoprix
- Et de Marc Benoît, Directeur de recherche à l'INRA-SAD de Mirecourt, sur la question de l'agriculture biologique et qualité de l'eau

17h00 : Conclusions : La Bio, une valeur, un autre rapport qualités prix

par Pascal Gury et Elisabeth Mercier

17h15: Clôture

par Philippe Mérillon, Chef du Service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable au sein du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Cocktail bio

LES PROCHAINS GRANDS RENDEZ-VOUS

8-9 septembre 2009, à Loriol-sur-Drôme, dans la Drôme :

Tech & Bio

La 1[®] édition de Tech&Bio ayant rencontré un large succès auprès de l'ensemble des acteurs du monde agricole, la Chambre d'Agriculture de la Drôme, accompagnée de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, a pris l'initiative de reconduire Tech&Bio dans la Drôme en lui donnant une envergure européenne.

Une 1^{re} édition réussie

La 1^{re} édition du salon Tech&Bio, qui a eu lieu les 7 et 8 septembre 2007 à Chantemerle-les-blés dans la Drôme, a connu un grand succès avec la participation de 85 exposants et de 4 000 visiteurs venus de toute la France et aussi de l'étranger. A l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, Tech&Bio a fortement mobilisé le réseau des Chambres d'Agriculture et a permis un partenariat réussi impliquant plus de 35 partenaires notamment du monde de la bio (Agence bio, réseau FNAB, ITAB, Synabio, Bioconvergence, Offices, Interprofessions, Instituts techniques...). Fort de ce succès, la Chambre d'Agriculture de la Drôme, accompagnée de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, a pris l'initiative de reconduire Tech&Bio dans la Drôme, le 1^{ex} département français en agriculture biologique.

L'originalité de Tech&Bio

Tech&Bio est l'unique manifestation en Europe qui regroupe sur une seule et même exploitation bio, les principales productions animales (monogastriques et polygastriques) et végétales (les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, les plantes à parfum aromatiques et médicinales) et qui aborde à la fois les techniques alternatives, la valorisation et la transformation des produits bio.

Tech&Bio est ainsi le lieu d'échanges et de rencontres privilégiées, réunissant tous les acteurs de la filière agricole française : producteurs, transformateurs, experts, instituts et partenaires professionnels.

Avec une ouverture sur l'Europe...

Pour améliorer la qualité des échanges et multiplier les opportunités de collaboration, Tech&Bio ouvre ses portes aux pays européens tant au niveau des exposants que des intervenants et visiteurs. En cette faveur, un partenariat avec des organismes agricoles d'une dizaine de pays européens est déjà bien engagé.

Des ateliers, des forums, des démonstrations...

En plus des manifestations organisées lors de la 1^{re} édition, seront présents en 2009 des nouveaux pôles à thématique transversale (eau, semences, matières organiques, agronomie, conversion, formation, recherche et expérimentations), des ateliers techniques supplémentaires en élevage et des visites d'exploitations en polycultures-élevage dans la région. Cette offre plus complète attirera un plus grand nombre de visiteurs sur le site de Tech&Bio.

Un rayonnement et une communication efficace

Grâce à la mobilisation massive des acteurs du milieu agricole français mais aussi européen et à une campagne de communication presse et web optimisée, Tech&Bio bénéficie d'une notoriété croissante.

Tech&Bio 2009 en chiffres

- · 8 000 professionnels conventionnels et bio
- 150 exposants
- 40 partenaires spécialistes de l'agriculture
- un site de 10 ha
- 2 jours de conférences, de démonstrations, de forums...

Pour en savoir plus : www.tech-n-bio.com; Camille Le Prado, cprado@drome.chambagri.fr

Dans ce cadre, l'Agence BIO organisera les 3°Assises de la bio, le mercredi 9 septembre : « L'innovation : facteur et expression du développement de l'agriculture biologique »

Et aussi:

√ 15-18 septembre 2009, à Rennes

SPACE (Salon des Productions Animales):

www.space.fr

La Commission Bio d'Interbev sera présente au SPACE afin de répondre aux questions des professionnels sur l'élevage et la viande biologiques.

✓ 7-9 octobre 2009, à Cournon – Clermont Ferrand

Sommet de l'élevage :

www.sommet-elevage.fr

Dans ce cadre, un colloque sera organisé par la Commission Bio d'Interbev, avec la participation de l'Agence BIO, le **mercredi 7 octobre :** « *Modernité, rentabilité, environnement : produire Bio pour voir plus loin. L'exemple de la filière viande* ».



√ 17 -19 octobre 2009, à Paris

Natexpo:

www.natexpo.com

Durant les trois jours de salon, l'Agence Bio répondra aux questions des professionnels de la filière sur son stand d'information.

✓ 25 -27 janvier 2010, à Perpignan

Millésime Bio

www.millesime-bio.com

DES POSSIBILITES DE SYNERGIES AVEC LES ACTIONS MISES EN PLACE AU PLAN EUROPEEN www.organic-farming.europa.eu

La campagne de communication européenne

Il y a bientôt un an, à Libramont, en Belgique, la Commission européenne a lancé la campagne de l'Union européenne pour l'agriculture biologique : « Le bio : bon pour la nature, bon pour nous ».

Clé de voûte de la campagne européenne: le site internet multilingue consacré à l'agriculture biologique : www.organic-farming.europa.eu.



Ce site Internet contient notamment une «boîte à outils» électronique proposant gratuitement des outils de communication en 22 langues (dépliants, affiches, cartes postales, outils audiovisuels,...) à l'intention des professionnels de l'ensemble du secteur de l'alimentation et de l'agriculture biologiques ainsi qu'à toutes autres personnes intéressées (enfants, étudiants, enseignants,...).

Le contenu de cette boîte à outils est la propriété de la Commission européenne, mais peut être utilisé librement pour la production de matériels promotionnels sur l'agriculture et l'alimentation biologiques dans l'Union européenne, dans le respect des conditions d'utilisation.

Et, mi-avril, la Commission européenne a lancé le concours pour un nouveau logo biologique européen

La Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne invite les étudiants en art et en design des 27 Etats membres à participer au concours européen pour la mise au point du nouveau logo biologique de l'UE.

Après une pré-sélection par un jury d'experts du secteur de l'agriculture biologique ainsi que par des professionnels du design des meilleurs projets, ces derniers seront publiés sur le site Internet du concours en tant que candidatures officielles pour le nouveau logo. Tous les citoyens européens seront invités à participer au choix du meilleur logo en votant en ligne pour leur candidat favori.

Le logo gagnant deviendra le nouveau symbole officiel des produits biologiques dans toute l'Union européenne dès Juillet 2010.

Toutes les informations sur le concours sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/agriculture/organic/logo/index_fr.htm. Le concours est ouvert jusqu'au 25 juin 2009.

			CONTACT	TACTS BEI AIS REGIONALIX	REGIONAL	×	
Région	Organisme	Contacts	Adresse	Téléphone	Fax	e-mail	Site Internet
Alsace	OPABA	Joseph WEISSBART / William MAIRESSE	Bâtiment Europe 2 allée Herrlisheim 68000 COLMAR	03 89 24 45 35 / 03 88 19 17 91	03 89 24 27 41	<u>contact@opaba.org</u> william.mairesse@opaba.org	www.opaba.org
	Bio d'Aquitaine		6, rue du Château Trompette 33000 Bordeaux	05 59 47 18 07 05 56 81 37 70 06 77 52 41 45	05 56 01 29 70	communication@bio-aquitaine.com	http://www.bio-aquitaine.com/
Aquitaine	ARBIO	Jérôme CINEL	Cité Mondiale – 6, parvis des Chartrons 33075 BORDEAUX CEDEX	05 56.79.28.52 06.21.09.69.93	05.56.79.33.18	arbio@wanadoo.fr	www.biosudouest.com
Auvergne	AUVERGNE BIOLOGIQUE	Frédérique RAYNAUD / Maud DUBUS	Chambre régionale d'agriculture Parc technologique La Pardieu. 9 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE	04 73 28 78 30	04 73 28 78 59	auvergne.biologique@auvergne.chambagri.fr	
Basse Normandie	GRAB BASSE NORMANDIE	Marie BOUVAINE Jean-Pierre PICQUENOT	6, rue des Roquemonts 14053 CAEN CEDEX 04	02 31 47 22 29 (MB) 02 31 47 22 85 06.08.06.65.83	02 31 47 22 60	mbouvaine@cra-normandie.fr jppicquenot@cra-normandie.fr	http://www.bio-normandie.org
	INTER BIO NORMANDIE	Cathy PICHON	6, rue des Roquemonts 14053 CAEN CEDEX 04	02 31 47 22 85	02 31 47 22 60	cpichon@cra-normandie.fr	http://www.bio-normandie.org
Bourgogne	BIOBOURGOGN E Association / CGAB	Céline SIVAULT/ Laëtitia MASSUARD	19 avenue Pierre Larousse BP 382 89006 AUXERRE CEDEX	03 86 72 03 72	03 86 72 03 72	celine.sivault@biobourgogne.fr animateur@biobourgogne.fr	http://www.biobourgogne.fr
Bretagne	INTER BIO BRETAGNE	Virginie FASSEL	33 avenue Winston Churchill BP 71612 35016 RENNES CEDEX	02 99 54 03 40 02 99 54 03 23	02 99 33 98 06	virginie .fassel@interbiobretagne.asso.fr	http://www.interbiobretagne.asso.fr
Centre	BIO CENTRE	Françoise CAVALIE	Cité de l'agriculture 13, avenue des droits de l'homme 45921 Orléans cedex 9	02 38 71 90 52 02 38 71 91 29 (FC)	02 38 71 91 06	francoise.cavalie@bio-centre.org	http://www.bio-centre.org
Champagne / Ardenne	FRAB Champagne Ardenne	Guillaume DELAUNAY	CDA de la Marne Route de Suippes – B.P. 525 Complexe agricole du Mont Bernard 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 64 96 81	03 26 64 96 80	g.delaunay@biochampagneardenne.org frab@biochampagneardenne.org	http://www.biochampagneardenne.org/
Corse	CIVAM BIO CORSE	Emilie CLAUDET	Pôle agronomique 20230 SAN GIULIANO	04 95 38 85 36	04 95 38 85 69	<u>biocorse@wanadoo.fr</u>	
Franche- Comté	INTERBIO Franche-Comté	Christelle TRIBOULOT / Séverine PERRU	Chambre d'Agriculture Valparc Espace Valentin Est 25048 BESANÇON Cedex	03 81 54 71 72	03 81 54 71 54	interbio@franche-comte.chambagri.fr severine.perru@franche-comte.chambagri.fr	
Haute- Normandie	GRAB HAUTE NORMANDIE	Corine BRARD	BP 882 9 rue de la Petite Cité 27008 EVREUX CEDEX	02 32 78 80 46	02 32 38 79 49	<u>c.brard@grabhn.fr</u>	
lle-de- France	GAB Ile-de- France	Angélique PITEAU	Chambre d'Agriculture 10, rue des Frères Lumière 77100 MEAUX	01 60 24 71 84 06 86 64 21 11	01 60 44 09 88	communication@bioiledefrance.fr	communication@bioiledefrance.fr
Languedoc- Roussillon	FRAB LANGUEDOC ROUSSILLON	Arian BOURGEON	Maison des agriculteurs B Mas de Saporta – CS 50023 34875 LATTES CEDEX	04 67 06 23 41 06 07 46 79 09	04 67 06 23 49	contact@frablr.org	www.frablr.asso.fr

www.bioconvergence.asso.fr www.interbio-paysdelaloire.fr http://www.bio-picardie.com www.reunion.chambagri.fr www.biosudouest.com www.bio-provence.org http://www.agrobio.fr/ www.bioenlorraine.fr www.corabio.org Site Internet communication@interbio-paysdelaloire.fr communication@reunion.chambagri.fr animation@interbio-paysdelaloire.fr nathalie.simonet@bio-provence.org anne.glandieres@mp.chambagri.fr contact@bioconvergence.asso.fr mp.hennuyer@bio-picardie.com gutteridge.gablim@wanadoo.fr agrobiopc.etudes@wanadoo.fr olivier.rousseau@corabio.org labiodesantilles@wanadoo.fr s.rosblack@bio-picardie.com magaly.bandini@aprobio.fr celine.lecoeur@aprobio.fr Les contacts des relais régionaux et départementaux se trouvent également sur le site Internet: www.printempsbio.com nherbeth.cga@orange.fr interbiomp@free.fr e-mail 03 83 98 44 97 05 49 29 17 18 22 02 62 21 31 56 05 55 30 32 75 05 96 64 72 49 05 61 73 16 66 05 61 75 42 80 04 90 84 03 33 03 22 41 11 08 04 75 79 17 68 03 20 12 09 91 02 41 18 60 51 04 75 61 94 Fax 02.41.18.61.53 06 26 72 05 22 03 22 22 58 30 03 44 09 49 53 06 74 03 54 00 02 62 94 25 94 05 55 31 86 80 03 83 98 49 20 03 20 31 57 97 04 90 84 03 34 04 75 61 19 36 05 61 75 42 84 02 41 18 61 52 05 49 29 25 51 04 75 25 97 01 05 96 64 77 51 05 90 32 11 04 05 61 75 26 21 Téléphone BP 82256 Auzeville 31322 CASTANET TOLOSAN Cedex . 79500 1 rue Marc Séguin BP 11120 Alixan 26958 VALENCE Cedex 9 516 rue St-Fuscien 80000 AMIENS 31321 Castanet-Tolosan Cedex 1 rue Marc Seguin BP 11105 BP 1221 – 84911 AVIGNON CEDEX 09 Maison de la Bio – Agroparc 4, rue Dormagen 59350 Saint André lez Lille 24 chemin de bord rouge BP 22107 Bât : F3 ARTIDIVERS ZAC de Rivière Roche 97200 Fort de France 26958 Valence cedex 09 49105 Angers Cedex 02 Chambre d'Agriculture Rond Point Destrellen 97122 BAIE-MAHAULT 12 bis rue Saint Pierre BP 22 . MELLE 24, rue de la source 97463 St-Denis Cedex **INEED Rovaltain TGV** Chambre d'Agriculture 4 rue Thomas Edison 9, rue André Brouard 5, rue de la Vologne 87220 FEYTIAT Rovaltain TGV 54520 LAXOL Agrobiopôle BP 70510 GABLIM BAT A Corabio Maryse JEANNIN MAHIEU Magali BANDINI-MARQUE Nathalie SIMONET / Anne-Laure DOSSIN Marie-Thérèse CASTAING Marie Paule HENNUYER Marie-France SERVIER Jenny GUTTERIDGE Anne GLANDIERES Sophie ROSBLACK Olivier ROUSSEAU Sandra SAMELOR Nicolas HERBETH **Bruno AQUILINA** Stéphanie LANG Catherine PETIT Contacts CGA de Lorraine Bio de Provence Bioconvergence GRAB "LA BIO DES ANTILLES" Agriculture Biologique en Picardie GDA ECO/BIO (Guadeloupe) Interbio des Pays de la Loire régionale d'Agriculture Interbio Midi-CHARENTES A PRO BIO AGROBIO POITOU AGRIBIO REUNION Organisme CORABIO Chambre Pyrénées GABLIM Pays de la Loire Poitou Charentes Rhône-Alpes Midi-Pyrénées Nord Pas-de-Calais Limousin Lorraine Picardie Région PACA DOM <u>M</u>

LA BIO FAIT SON CHEMIN, L'HORIZON S'ELARGIT : UN MARCHE DE 2,6 MILLIARDS D'EUROS EN HAUSSE DE 25% EN 2008

10 ANS DE PRINTEMPS BIO

EN SAVOIR PLUS SUR LA BIO

L'agriculture biologique est officiellement reconnue par les pouvoirs publics depuis 1980. En France, elle constitue l'un des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine.

Les productions répondant aux principes de l'agriculture biologique participent activement à la protection de l'environnement, en préservant la fertilité de la terre et les ressources en eau.

De la culture à l'élevage et à la transformation des aliments, chaque phase de la production biologique est régie par des règles strictes, établies pour préserver notre environnement.

Produits bio : des logos pour le reconnaître

Le logo européen de l'agriculture biologique et le logo AB complètent l'étiquetage et ont pour objet d'aider les consommateurs à repérer les produits biologiques.





Ils peuvent être appliqués sur les produits qui :

- contiennent au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique, la part restante n'étant pas disponible en bio et expressément autorisée,
- satisfont aux règles du système officiel de contrôle et certification,
- portent le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme de certification

Le logo AB est la propriété exclusive du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Son usage à des fins de certification et de communication est encadré par des règles d'usage.

La présentation du logo européen, actuellement facultative, deviendra obligatoire le 1^{er} juillet 2010 pour les produits alimentaires préemballés, un nouveau logo devant être défini d'ici là. Il restera facultatif pour les produits importés. Il devra être accompagné de l'indication du lieu de production des matières premières agricoles : « Union européenne », « hors Union européenne » ou du nom du pays.

Les logos nationaux et privés pourront toujours être utilisés.

•

Produits biologiques : contrôlés et certifiés

Pour commercialiser leurs produits comme issus de l'agriculture biologique, les entreprises de production, transformation, importation, distribution doivent obligatoirement être contrôlées et certifiées par un organisme agréé par les Pouvoirs publics et accrédité selon des critères d'indépendance, d'impartialité, de compétence et d'efficacité tels que définis par la norme européenne EN 45011. Tout opérateur doit notifier son activité auprès de l'Agence BIO.

Des contrôles annuels portant sur l'ensemble du système de production (parcelles agricoles, conditions d'élevage, lieux de stockage, transformation, étiquetages...) sont réalisés par les organismes certificateurs au minimum une fois par an. Ils s'ajoutent à ceux effectués, de façon générale, par les Autorités françaises sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

Des prélèvements pour analyses sont effectués par sondage afin de vérifier la non utilisation de produits interdits.

Au regard des résultats obtenus, un certificat est délivré pour les produits jugés conformes à la réglementation européenne et française en vigueur.

L'étiquetage est la traduction concrète de cette certification. Il permet au consommateur ou au destinataire de s'assurer de la conformité du produit : la présence sur l'étiquette du nom et/ou du numéro d'agrément de l'organisme certificateur, en association avec la référence à l'agriculture biologique, est obligatoire.

Coordonnées des organismes de contrôle agréés en France :

Λ	C	ΙΛ	17	г	×
А	L .I	ıн	v	г	

56, rue Roger Salengro 85013 La-Roche-sur-Yon tél. +33 (0)2 51 05 14 92 fax +33 (0)2 51 36 84 63

CERTIPAQ

44 rue de la Quintinie 75015 Paris Tél :+33(0)1 45 30 92 92 fax : +33(0)1 45 30 93 00

AGROCERT

4, rue Albert Gary 47200 Marmande tél. +33 (0)5 53 20 93 04 fax +33 (0)5 53 20 92 41

ECOCERT SAS

BP 47 32600 L'Isle Jourdain tél. +33 (0)5 62 07 34 24 fax +33 (0)5 62 07 11 67

QUALITE FRANCE SA (+ULASE)

Le Guillaumet 60 av. du Général de Gaulle 92046 Paris la Défense cedex tél. +33 (0)1 41 97 00 74 fax +33 (0)1 41 97 08 32

SGS ICS

191 avenue Aristide Briand 94237 Cachan cedex tél. +33 (0)1 41 24 83 04 fax +33 (0)1 41 24 89 96

^{*}Intégration prévue d'Aclave à Certipag

Nouvelle réglementation en agriculture biologique : ce qui a vraiment changé le 1^{er} janvier 2009

La nouvelle réglementation européenne en matière d'agriculture biologique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Avec cette nouvelle réglementation, les fondamentaux de la Bio sont maintenus, notamment ceux liés aux principes d'interdiction d'utilisation de :

- produits chimiques de synthèse,
- d'OGM et de dérivés d'OGM,
- de traitements ionisants.

Le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 reprend toutes les spécificités de l'agriculture biologique et précise en particulier ses objectifs et principes :

- gestion durable,
- respect des équilibres naturels et de la biodiversité,
- produits de haute qualité dont l'obtention ne nuit pas à l'environnement, à la santé humaine, à la santé des végétaux, des animaux ou à leur bien-être.

Harmonisation des normes et transparence pour le consommateur

Un nouveau pas est franchi pour harmoniser et étendre les normes au plan européen, rendant le système plus transparent pour les consommateurs.

Dans tous les domaines couverts par la réglementation européenne, les cahiers des charges nationaux sont abrogés depuis le 1^{er} janvier 2009.

C'est le cas des cahiers des charges français pour les produits animaux concernés.

Ils ne peuvent subsister que pour les produits non couverts, ou pas encore, par la réglementation européenne, à savoir :

- les lapins,
- les escargots,
- les autruches.
- les espèces aquacoles et les algues marines ainsi que leurs dérivés,
- les aliments pour animaux de compagnie.

De plus il est prévu d'adopter au plan communautaire des règles pour la vinification des raisins issus de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, les Etats membres ont la possibilité de fixer des règles nationales dans les domaines non couverts par la réglementation communautaire, comme la restauration collective.

Des règles privées peuvent toujours s'appliquer mais doivent respecter au minimum les règles européennes en vigueur.

Des lignes directrices communes pour les contrôles

Le système de contrôles et de certification des produits biologiques, faisant appel à des autorités de contrôle ou à des organismes certificateurs privés agréés par les pouvoirs publics, est maintenu.

Les organismes certificateurs doivent être accrédités selon la norme européenne EN 45011, commune à tous les états membres de l'UE, et agréés par les autorités compétentes de chaque état membre à savoir l'INAO pour la France.

Chaque opérateur qui produit, transforme, stocke, distribue et importe des produits ou des denrées alimentaires biologiques doit faire l'objet d'un contrôle spécifique au moins une fois par an s'ajoutant aux contrôles officiels de portée générale.

L'harmonisation du fonctionnement des organismes certificateurs amorcée dans le nouveau dispositif (documents justificatifs communs...) se poursuit avec l'élaboration de lignes directrices pour les contrôles, validées par les pouvoirs publics (INAO).

Etiquetage : logo communautaire et origine géographique

Les logos AB et communautaire permettent toujours aux consommateurs d'identifier, avec certitude, des produits contenant au moins 95% d'ingrédients bio (hors eau et sel), la part restante n'étant pas disponible en bio et expressément autorisée. Dans tous les cas, seuls des additifs ou auxiliaires autorisés en agriculture biologique peuvent être utilisés.

Pour les produits pré-emballés d'origine européenne, le logo communautaire sera rendu obligatoire, le moment venu, en principe le 1^{er} juillet 2010 lorsqu'il aura été redéfini. Dans tous les cas où il sera utilisé, il sera systématiquement accompagné de précisions sur l'origine géographique des produits (UE/non UE et possibilité de mentionner le pays).

La référence à l'agriculture biologique peut aussi apparaître, au niveau de la liste des ingrédients et dans le même champ visuel que la dénomination de vente, sur des produits contenant du poisson ou de la viande provenant de la chasse et de la pêche et dont tous les autres ingrédients agricoles sont biologiques (ex : sardines à l'huile biologique).

Des produits comportant moins de 95% d'ingrédients biologiques peuvent indiquer le ou les ingrédients d'origine agricole biologiques, mais uniquement sur la liste des ingrédients (et non dans le même champ visuel que la dénomination de vente), avec leur pourcentage.

Les nouveaux étiquetages devront se conformer au nouveau dispositif d'ici le 1^{er} juillet 2010. Les dispositions fixées dans les règles d'application (Règlement (CE) 889/2008) prévoient cependant un délai d'écoulement des étiquettes imprimées jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

Importations de pays-tiers à l'UE

Concernant les modalités de contrôles et d'échanges avec les pays-tiers à l'Union européenne, la réglementation générale en vigueur dans l'Union européenne a été

prise en compte pour actualiser le dispositif spécifique à l'agriculture biologique et assurer une totale mise en cohérence.

La liste des pays tiers à réglementation équivalente (Argentine, Australie, Costa Rica, Inde, Israël, Nouvelle Zélande et Suisse) et des organismes certificateurs reconnus dans ces pays sera progressivement complétée¹ par des listes d'organismes certificateurs directement reconnus et supervisés par la Commission.

En l'attente, le régime actuel (demande d'autorisation d'importation au cas par cas en dehors des pays cités) perdure.

Des dispositions particulières

Des règles de production exceptionnelles peuvent être adoptées au plan européen, après avis des Etats membres réunis au sein du Comité de Réglementation et en toute transparence du producteur au consommateur.

Deux cas sont prévus par la réglementation :

- non disponibilité sur le marché en produits issus de l'agriculture biologique ou autorisés en agriculture biologique,
- exploitations soumises à des contraintes climatiques, géographiques ou structurelles particulières.

Lien au sol

La production hors sol est interdite, notamment en élevage où l'éleveur doit garantir un double lien au sol au niveau de :

- l'alimentation des animaux en se procurant principalement (c'est-à-dire à plus de 50%) des aliments pour animaux provenant de l'exploitation elle-même ou d'autres exploitations biologiques de la même région,
- la gestion des effluents sur des terres agricoles biologique de l'exploitation ou à défaut sur celles d'un autre opérateur de la région après avoir établi un accord de coopération pour la gestion des effluents biologiques excédentaires qui ne peuvent être épandues que sur des parcelles conduites en mode de production biologique.

OGM

Concernant les OGM, le seuil de 0,9% de présence fortuite et techniquement inévitable d'OGM n'est pas une tolérance. Il s'agit d'une obligation d'étiquetage audelà de ce seuil et non spécifique à l'agriculture biologique. Néanmoins toute référence à l'agriculture biologique sur l'étiquetage des produits contenant des OGM est rendue explicitement impossible par la nouvelle réglementation.

Autres dispositions prévues

¹ L'ajout de la Tunisie pour les productions végétales est en cours de discussion au niveau de la Commission Européenne et devrait faire l'objet d'une parution au Journal Officiel Européen.

De nouveaux règlements d'application viendront progressivement encore préciser ce dispositif. Il s'agit de préciser certaines règles énoncées dans les règlements déjà parus, comme par exemple :

- le mode d'élevage des volailles,
- les procédés de transformation autorisés ou interdits,
- le mode de production pour l'aquaculture, la viticulture et les algues marines.



ADOCOM RP - Service de presse de l'Agence BIO Tél : 01 48 05 19 00 - Fax : 01 43 55 35 08- Courriel : adocom@adocom.fr

Crédit photos : « Agence Bio, Vincent Grémillet, Sopexa Y. Bagros, Sotoven Adocom » - Merci pour les mentions.